

**Subventions exceptionnelles au Sport Bisontin de Haut Niveau -
Saison 1989/1990 - 2^{ème} répartition (premier acompte)**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis 1986, le Conseil Municipal alloue, à chaque saison sportive, une subvention aux clubs bisontins de sport collectif évoluant en division nationale ainsi qu'aux clubs de sport individuel dont les athlètes se distinguent dans les différentes compétitions nationales et internationales.

Cette aide contribue au développement du sport bisontin et renforce l'image sportive de la Ville.

La Commission des Sports, qui s'est réunie le 22 juin 1989, propose que les clubs désignés ci-après bénéficient d'une partie de cette aide pour la seconde moitié de la saison 1989/1990.

La répartition suivante est proposée :

Clubs	Niveau	Montant
ASQP Volley Ball	Filles : Nationale 3	10 000 F
OB	Nationale 2	25 000 F
ESB	Filles : Nationale 1 A et Coupe d'Europe Garçons : Nationale 1 B	125 000 F
Vesontio	Garçons : Nationale 2	80 000 F
BRC Football	Divisions 4	110 000 F
SNB		12 500 F
CPB		12 500 F
Total général		375 000 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions, et en cas d'accord, à décider de voter, dès à présent, un crédit de 375 000 F au budget primitif de l'exercice courant au chapitre 945.180/691.90012 code service 20300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la répartition qui lui est proposée.